

VOTRE **AGGLO**

SPÉCIAL PLAN VERT



**PLAN VERT 2003-2023 :
20 ANS AU FIL DE L'EAU ET
AU CŒUR DE LA NATURE**





Votre Agglo spécial Plan vert

novembre 2023

Directeur de la publication : Jean-Pierre Gorges,
président de Chartres métropole

Directeur de communication : Stéphane Lefebvre

Rédacteur en chef : Cédric Laillet

Rédaction : Cédric Laillet

Photos : Studio Martino

Mise en page : Adrien Royneau

Impression : Agir Graphic

Dépôt légal : A parution

SOMMAIRE

4 **ÉDITO**

8 **LE PLAN VERT A TRACÉ SA VOIE**

12 **LES ESPACES NATURELS**

Un poumon vert à préserver
La trame verte et bleue
La biodiversité au cœur du projet
Faune et flore comme dans leur jardin

22 **EN PISTE !**

Du bon usage des coulées vertes
Mobilités douces et tourisme

30 **L'EURE SE LA COULE DOUCE...**

Une rivière en bon état écologique

36 **LES AUTRES USAGES DU PLAN VERT**

La prévention des inondations
L'élevage
La gestion des peupleraies

38 **CHRONOLOGIE : 20 ANS D'ACTION**

42 **LE BON PLAN**





Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres métropole

20 ANS !

Vingt ans ! Et déjà parler du Plan vert relève de l'évidence, tellement s'y promener est entré dans les habitudes des habitants de l'agglomération.

Et pourtant, cette évidence n'en était pas une, sauf dans l'esprit de quelques membres de la Jeune Chambre Economique (JCE) de Chartres. Etienne Bordet, maire-entrepreneur du Coudray, en fit un début de réalité dans sa commune. Puis, après 2001, l'affaire devint le projet de notre Communauté d'Agglomération, des 7 communes d'origine aux 66 d'aujourd'hui.

C'est une œuvre unique parce qu'elle traverse toute une zone urbaine sans interruption.

Et surtout, c'est une idée toujours en mouvement, un rêve qui se réalise chaque jour davantage, qui accompagne l'élargissement progressif de notre territoire. Un trait d'union, une signature. « Et au milieu coule une rivière. »

C'est notre grand espace de respiration, qui préserve les zones humides et leur vocation de tampon contre les inondations comme de réserve de biodiversité. La rivière aussi a repris sa liberté, son cours a été affranchi de ses obstacles. Son entretien respecte le rythme de vie des poissons et des autres occupants.

Cette promenade pour marcheurs et cyclistes voit son parcours rythmé par des passerelles comme pour signifier la légèreté de l'empreinte que nous laissons sur la nature en liberté. Davantage encore que dans d'autres réalisations peut-être plus spectaculaires de Chartres métropole, on constate ici l'importance de la continuité dans une politique.

Vingt ans ! Cette réalisation toujours en devenir symbolise à sa manière l'esprit qui nous anime. Cette conviction que rien n'est parfait mais qu'on peut toujours faire mieux et davantage. Qu'il faut donner du temps au temps. Au rythme des habitants. En douceur. Dans les déplacements des usagers bien sûr, mais aussi dans la manière d'acquérir les terrains nécessaires : en vingt ans, aucun propriétaire n'a jamais été exproprié...

Chartres métropole a fait du Plan vert son projet quotidien, rythmé par les rachats de terrains, les plantations d'arbres, l'édification de passerelles, la réalisation de pistes cyclables et de sentiers piétons, l'installation de clubs nautiques et d'associations de pêcheurs. Qui d'entre vous n'a pas foulé au moins une fois les chemins de cette oasis en développement permanent ?

Hervé Le Nouvel, aujourd'hui Jean-François Plaze et toutes les équipes, ô combien professionnelles, de Chartres métropole poursuivent cette œuvre dont j'ai envie qu'elle ne s'achève jamais.

Nous sommes loin de l'utopie absurde de vouloir installer la campagne dans la ville. Le Plan vert cesse d'opposer l'une et l'autre. Il les relie comme nous ne cessons d'aménager des cheminements doux qui permettent de le rejoindre à partir d'autres grands espaces verts de notre zone urbaine.

Ce trait d'union n'a donc pas fini de poursuivre sa route.

Parce que C'Chartres.



La prairie de Luisant et la rue du Moulin Lecomte, au Coudray, reliées par une passerelle.



Aménagements dans le secteur Barjouville-Morancez.

PLAN VERT : ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE...

Le premier principe du Plan vert de Chartres métropole consiste à préserver et protéger les espaces naturels de l'agglomération. Prairies, zones boisées, étangs, bassins de rétention et autres mares font ainsi l'objet d'une gestion durable et raisonnée, propice à la préservation et au développement de la biodiversité dans ces différents milieux.

Et au milieu coule une rivière... L'agglomération a ce bonheur et ce privilège d'être traversée par l'Eure, qui fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan vert. Un entretien adapté permet à la rivière

de se la couler douce, tout en contribuant à sa qualité écologique et à l'épanouissement de la faune et de la flore qui y vivent.

En complément, le Plan vert c'est aussi tout un maillage de cheminements doux, aménagés en site propre, notamment au fil de l'eau le long de l'Eure. Piétons et cyclistes s'y déplacent et s'y promènent en toute quiétude. Certains espaces naturels, auparavant inaccessibles et à l'abandon comme les prairies humides, sont même ouverts à cette occasion à la promenade et à la découverte.

Bienvenue sur le Plan vert !



2003-2023 : LE PLAN VERT A TRACÉ SA VOIE

Quel bonheur tranquille de cheminer doucement le long de l'Eure... Quel privilège aussi !
Combien de villes et d'agglomérations peuvent-elles offrir pareille traversée ?

Aujourd'hui, grâce au Plan vert, on navigue à pied ou à vélo au milieu d'un paysage verdoyant, aménagé sans être dénaturé. Trame verte et trame bleue s'allongent et croisent leurs parcours par la magie de passerelles légères. Des guinguettes sont venues s'installer, d'où les promeneurs, l'œil amusé par une procession de canetons, regardent passer les canoës et les kayaks, slalomeurs furtifs entre les lignes des pêcheurs de toujours.

Une vision, une ambition

Aujourd'hui, le Plan vert semble faire partie du paysage, tant les habitants se le sont approprié et l'empruntent comme s'il avait toujours existé. Et pourtant... Bien de l'eau a coulé sous les ponts ! Vingt ans ont passé depuis que, sous l'impulsion de Jean-Pierre Gorges, Chartres métropole a tracé les contours de son premier Schéma directeur du Plan vert en 2003, répertoriant les espaces naturels et corridors écologiques à préserver, apportant un soin particulier à la rivière pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... Et dessinant, aussi, un maillage de pistes piétonnes et cyclables permettant aux habitants de profiter de cet environnement bucolique pour marcher, courir, pédaler... Dès le début, le président de Chartres métropole y a cru. Il a su convaincre les élus de l'agglomération de mettre les moyens financiers et techniques nécessaires pour que vive le Plan vert. Pour le bien-être de la nature et des générations futures...

Evolution et adaptation

En vingt ans, l'Agglomération est passée d'une zone urbaine de sept communes à un ensemble de soixante-six communes, composé aussi de villages périurbains et ruraux. Le Plan vert a donc évolué pour s'adapter à cette extension, et devenir progressivement un véritable trait d'union à l'échelle de tout un territoire. Le résultat est à la hauteur : le Plan vert est un succès. En 2020, le Schéma directeur du Plan vert et ses principes d'aménagement ont été intégrés à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), sorte de « Constitution » de Chartres métropole, qui fixe les règles d'aménagement et de développement du territoire. Ce document s'impose notamment aux communes : leurs PLU (plans locaux d'urbanisme) doivent être en conformité avec le SCoT, et donc préserver les espaces naturels recensés dans le volet consacré au Plan vert.



Aux origines du Plan vert

En 1977, la Jeune chambre économique de Chartres trace les contours d'un projet qui ambitionne de « préserver les fils d'eau d'écoulement naturel, créer des cheminements doux au cœur de la ville en site propre, apaisé et totalement sécurisé ».

En 1985, Etienne Bordet est élu maire du Coudray. En seize ans, il préserve les coulées vertes dans sa commune et les dote de douze kilomètres de cheminements doux pour piétons et cyclistes.

En 2001, Jean-Pierre Gorges est élu maire de Chartres et président de Chartres métropole. Dès son élection, il ambitionne, à l'échelle de l'agglomération, de préserver les espaces naturels, de prendre soin de la rivière et de créer un maillage de pistes piétonnes et cyclables au fil de l'eau. Le premier schéma du Plan vert est adopté en 2003. Sa mise en œuvre est confiée à Hervé Le Nouvel. Vice-président en charge du Plan vert de 2004 à 2020, il a à son actif la préservation de nombreux espaces naturels, l'aménagement de vingt kilomètres de pistes cyclables et piétonnes et les premiers travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière.

En 2020, Jean-François Plaze lui succède et poursuit sa mission avec un objectif : que le Plan vert allonge son chemin de Saint-Georges-sur-Eure à Maintenon ...



Etienne Bordet.



Hervé Le Nouvel.



Jean-Pierre Gorges.



Jean-François Plaze.

2003-2023 : le Plan vert en chiffres

- Promenades : **24** kilomètres
- Coulées vertes : **60** hectares
- Cours d'eau en gestion :
136 kilomètres
- Espaces naturels :
71 hectares
- Bassins de rétention :
40 hectares
- Passerelles et ponts : **21**
- **14** millions d'euros
d'investissement
(700 000 € par an en moyenne)
pour l'aménagement des coulées
vertes
- Plantations :
1 850 arbres
6 650 arbustes
11 300 plantes vivaces
- Panneaux d'information : **20**
- Tables de pique-nique : **27**
- Bancs : **88**
- Corbeilles : **49**



HERVÉ LE NOUVEL, LA « CHEVILLE OUVRIÈRE » DU PLAN VERT

Nommé par Jean-Pierre Gorges vice-président en charge du Plan vert en 2004, Hervé Le Nouvel a significativement contribué à dessiner les contours du Plan vert que l'on connaît aujourd'hui, jusqu'à son retrait de la vie politique en 2020.

Durant seize ans, Hervé Le Nouvel et le Plan vert de Chartres métropole n'ont fait qu'un. Une longue période durant laquelle sa silhouette bonhomme – yeux malicieux, barbe grise et chapeau – a arpenté de long en large les différents chantiers de réalisations de cheminements, d'installations de passerelles et d'aménagements destinés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels.

C'est en 2004, alors qu'il est adjoint au maire du Coudray et conseiller communal de Chartres métropole, que le président Jean-Pierre Gorges lui confie une délégation dont on ne mesure pas encore l'importance : celle de mettre en œuvre le premier schéma directeur du Plan vert, adopté l'année précédente.

Il faut dire qu'Hervé Le Nouvel a été à bonne école : il a accompagné le maire du Coudray, Etienne Bordet, dans son entreprise de réaliser douze kilomètres de coulées douces dans sa commune au sud de Chartres.

Dès le départ, Hervé Le Nouvel, écologiste – au sens noble du terme – convaincu, intègre les trois composantes essentielles et indissociables qui fondent le Plan vert : préserver les espaces naturels et la biodiversité, être aux petits soins de la rivière et proposer un maillage de cheminements doux au fil de l'eau, en sites propres et apaisés, pour les piétons et les cyclistes.

« Nous avons pris le bon chemin »

Très vite, le Plan vert transforme fondamentalement l'agglomération. Des secteurs souvent à l'abandon, zones naturelles sensibles ou zones humides, sont préservés et valorisés pour le bien de la biodiversité. Des espaces naturels jusqu'ici inac-



cessibles, comme certaines prairies, s'ouvrent au public. Des pistes piétonnes et cyclables voient le jour le long de l'Eure, du nord au sud du territoire. Des passerelles, traits d'union entre ces cheminements, sont posées au-dessus de la rivière, qui fait l'objet d'aménagements pour améliorer son écoulement et sa qualité...

C'est un travail de longue haleine ! Pour mener à bien cette entreprise, il faut anticiper, réaliser les études, négocier, acquiescer le foncier, autant d'étapes préalables à la réalisation des chantiers. Et autant de domaines dans lesquels Hervé Le Nouvel, adepte de la méthode douce, excelle.

« Ce Plan vert, c'est une liaison durable entre toutes nos communes. Jean-Pierre Gorges s'est dès le début approprié ce projet et nous a donné les moyens de le faire vivre. Nous avons pris le bon chemin », résume Hervé Le Nouvel.

AVEC JEAN-FRANÇOIS PLAZE, L'HISTOIRE DU PLAN VERT CONTINUE DE S'ÉCRIRE

En 1977, Jean-François Plaze participe activement, à Chartres, à la Croix Bonnard, au-dessus du terrain de camping, au débroussaillage de ce qu'ils appelaient « le Parcours du Cœur ». Ce fut sa première expérience de terrain, sans savoir à l'époque qu'il reprendrait, plus tard, la conduite d'un exemple d'aménagement environnemental : le Plan vert. C'est ainsi que la petite histoire se reconnecte à la grande...

Car depuis son élection en 2001, Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de l'Agglomération, a été un fervent défenseur et promoteur du Plan vert, cherchant sans cesse à l'améliorer. Sous sa gouvernance, le projet prend l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui, avec l'objectif de connecter Saint-Georges-sur-Eure à Maintenon.

Il convient de saluer le travail d'Hervé Le Nouvel, prédécesseur de Jean-François Plaze à la vice-présidence du Plan vert, dont les efforts conjugués aux compétences de son équipe à l'Agglomération ont grandement contribué à la progression et au succès des aménagements réalisés. Un héritage aujourd'hui indissociable du Plan vert.

Jean-François Plaze, désormais aux commandes, porte une attention toute particulière à l'environnement naturel, spécialement aux rivières. Ses engagements associatifs pour la protection du patrimoine meulier et de l'Eure viennent enrichir le dialogue avec les différents acteurs impliqués dans le projet : « *en charge du Plan vert, de la rivière et de la biodiversité, je poursuis avec passion et détermination ces aménagements pour les territoires de Chartres métropole.* »

Nouvelles réflexions

Les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation du Plan Vert sont déjà bien avancées, avec des itinéraires clairement identifiés et établis. Ces parcours, jalonnés de multiples passerelles, représentent d'importants investissements à éche-lonner dans le temps.

Dorénavant, de nouvelles réflexions sont engagées pour innover et rejoindre ainsi les cheminements en vallée, les liaisons avec les centres-bourgs, les chemins communaux, les sites patrimoniaux...



Face aux défis climatiques et aux phénomènes d'étiage estival, la préservation de la rivière et des zones humides devient plus pressante. La baisse des débits, l'abaissement des lignes d'eau en rivière nous alertent sur la nécessité d'être très vigilants sur le maintien de l'hydratation des zones humides, l'alimentation de la nappe alluviale, les prélèvements d'eau potable.

La biodiversité, remarquablement riche dans la vallée, doit être maintenue et valorisée par des sites d'information bien définis.

Ainsi, le Plan vert de Chartres métropole s'engage dans une démarche qui ne se limite pas à la préservation de l'environnement, mais intègre également la prévention des risques d'inondation, la continuité écologique, et l'interaction avec le patrimoine local, pour garantir le succès et la pérennité de ce projet au service des citoyens.



LE PATRIMOINE NATUREL





ESPACES NATURELS : UN POUMON VERT À PRÉSERVER

Les espaces naturels le long de l'Eure constituent un important poumon vert pour Chartres métropole. Leur préservation est au cœur du Schéma directeur du Plan vert. Ses milieux diversifiés : espaces boisés, prairies, haies, cours d'eau, étangs, mares, chemins... offrent une richesse écologique qu'il convient de protéger.

Dès 2003, Chartres métropole a mis en place une gestion différenciée des espaces verts et naturels dont elle a la gestion, dans le but d'en préserver la biodiversité. La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace en prenant en compte sa nature, sa vocation, sa fréquentation et sa situation.

Une gestion et un entretien raisonnés

Progressivement, les modes d'entretien ont donc évolué : la suppression du fleurissement annuel et la fin de l'arrosage, l'abandon de tout usage de produit phytosanitaire et d'intrant, l'espacement des tontes, le recours au broyage annuel, la taille des haies en port libre plutôt que rectiligne... Des plans de gestion spécifiques ont été mis en place dans certains secteurs, notamment les prairies (Luisant, Trois Ponts à Chartres, Fontaine-Bouillant à Champhol...).

Aux petits soins de la rivière

Côté rivière, les berges sont redevenues plus naturelles. Le faucardage des plantes aquatiques a été réduit et mieux planifié afin de respecter les périodes de frai des poissons et préserver les zones de refuge. Une équipe de quatre personnes est dédiée à la surveillance, la gestion des vannages, le retrait des embâcles, le faucardage et l'entretien des berges appartenant à Chartres métropole.

Repères

- 60 hectares de coulées vertes
- 136 kilomètres de cours d'eau
- 71 hectares d'espaces naturels
- 40 hectares de bassins de rétention







TRAME VERTE ET TRAME BLEUE : UN CADRE POUR LA BIODIVERSITÉ

Créée en 2009 dans le cadre de la loi Grenelle de l'environnement, la trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. Ses principes sont pleinement intégrés au Plan vert de Chartres métropole.

La trame verte et bleue vise à maintenir et à reconstituer des réseaux de milieux naturels pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, interagir... et assurer ainsi leur cycle de vie. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

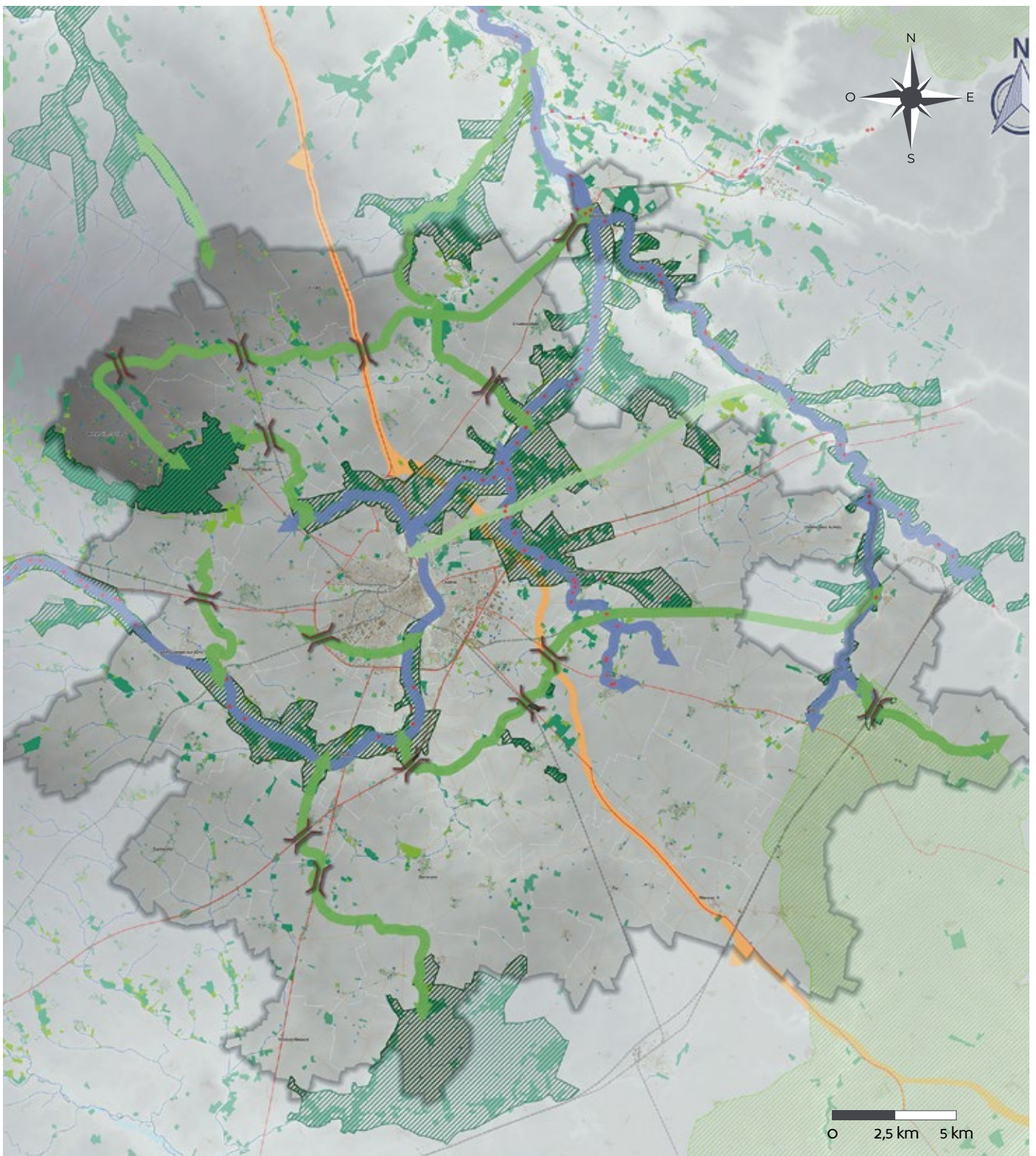
Vert pour la terre, bleu pour la rivière

La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire.

Milieux préservés

Le Plan vert se dessine au fil de la trame verte et bleue de Chartres métropole. Sa préservation est donc au coeur de son schéma directeur et, par conséquent, au coeur du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Chartres métropole. Le Plan vert établissant que ses espaces naturels sont protégés de toute urbanisation, ils le sont ainsi dans les réglementations des communes de l'agglomération.







LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DU PROJET

L'Observatoire de la biodiversité de Chartres métropole contribue à mieux connaître la faune et la flore locales et participe à leur préservation.

En 2019, à l'occasion de la mise à jour du Schéma directeur du Plan vert à l'échelle des 66 communes, Chartres métropole a créé son propre Observatoire de la biodiversité. Son objectif est d'approfondir la connaissance des milieux naturels de l'agglomération, tant en matière de flore que de faune, afin de les préserver et de les faire prospérer.

L'Observatoire contribue également à la mise en réseaux des différents acteurs locaux qui interviennent dans le domaine de la biodiversité (Office Français de la Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité, Conservatoire des Espaces Naturels

de la Région Centre-Val de Loire, association Eure-et-Loir Nature, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques...) et au partage des connaissances et des expériences de préservation du patrimoine naturel.

Inventaires et conseils

En étroite collaboration avec ces acteurs, l'Observatoire de la biodiversité de Chartres métropole procède à des inventaires réguliers de la faune et de la flore, et des plans de gestion des espaces naturels sont mis en œuvre pour adapter l'entretien, dans le respect de la biodiversité locale (prairies, coulées vertes, bassins de rétention, berges, rivière...).

La direction du Patrimoine naturel de Chartres métropole apporte également conseil aux communes pour les aider à adapter les modes de gestion et d'entretien, ou procéder à des programmes spécifiques, comme la restauration de mares...



Les pêches d'inventaire permettent de bien connaître la population piscicole et d'orienter les aménagements du Plan vert en adéquation avec celle-ci.

Un Territoire engagé pour la nature

En 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a créé un label de reconnaissance pour les territoires menant des actions en faveur de la biodiversité, action relayée localement par l'Agence régionale de la biodiversité.

Chartres métropole a été labellisée Territoire engagé pour la nature pour la période 2019-2021, en reconnaissance notamment de toutes les actions entreprises dans le cadre du Plan vert, de la rivière, des bassins de rétention et de son Observatoire de

la biodiversité. Renouvelé pour la période 2022-2024, ce label récompense 20 ans d'actions menées par Chartres métropole en faveur des espaces naturels et de la biodiversité.







LA FAUNE ET LA FLORE, COMME DANS LEUR JARDIN !

La gestion raisonnée des prairies et bords de pistes du Plan vert, ainsi que de la rivière et des berges, porte ses fruits. Les différents inventaires réalisés, que ce soit par les associations locales ou l'Observatoire de la biodiversité de Chartres métropole, montrent que la faune et la flore s'épanouissent dans les espaces naturels du Plan vert, sur terre, dans l'air ou dans l'eau. De nombreuses espèces de fleurs, de plantes aquatiques, d'insectes, d'oiseaux, de poissons et autres mammifères peuvent ainsi être observées par les plus attentifs. En voici quelques exemples...

Repères

- En 2016, 177 espèces végétales ont été répertoriées par l'association Eure-et-Loir Nature dans la prairie de Luisant, ainsi que 49 espèces d'oiseaux, dont 36 nichent sur site.
- En 2017, les inventaires réalisés dans la prairie de Fontaine-Bouillant à Champhol ont permis de recenser 117 espèces végétales, 42 espèces d'oiseaux, 5 espèces de chiroptères et 11 espèces de libellules.
- En 2018, la pêche d'inventaire menée par la Fédération départementale de pêche a répertorié 12 espèces de poissons dans l'Eure et ses bras dans le secteur de la prairie de Fontaine-Bouillant à Champhol.



Brochet.



Abeille et trèfle des prés.



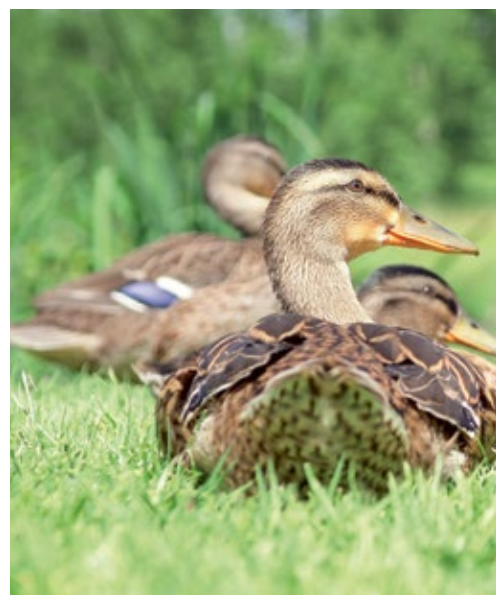
Orchis pyramidal.



Pigamon jaune.



Héron cendré.





© Damien Rouger

Bécassine des marais.



Chevreuil.



Sympetrum strié.



Petite tortue et paon du jour.



Grenouille verte.





LES CHEMINEMENTS





EN PISTE !

Entre 2003 et 2023, 24 kilomètres de pistes cyclables, piétonnes ou mixtes ont été aménagées dans le cadre du Plan vert.

En marchant, en pédalant, en roller ou au pas de course, les habitants de l'agglomération les empruntent pour leurs loisirs, promenades, activités sportives ou trajets du quotidien. Sans oublier les touristes et cyclotouristes qui les plébiscitent.

Gratuites et accessibles toute l'année, ces pistes ont tout pour plaire !

Le plan d'urbanisation de la commune du Coudray avait prévu, dès 1982, l'aménagement de coulées vertes, notamment sur le fil de l'eau des fonds de vallées. En 20 ans, environ 10 kilomètres de cheminements ont été créés dans ce village aux portes de Chartres. Le Coudray étant cité en exemple pour son maillage de pistes cyclables et piétonnes.

En 2001, Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, décide de poursuivre cette démarche en l'étendant aux sept communes urbaines composant alors l'Agglomération. C'est ainsi que voit le jour le premier Schéma directeur du Plan vert en 2003. Outre la volonté de préserver les espaces naturels, l'idée était née de créer un maillage de coulées vertes à travers la zone urbaine, la priorité étant donnée à l'axe de la vallée de l'Eure.

Le premier aménagement réalisé en 2004 se situe entre la passerelle du Gord, au Coudray, et le square des Trois-Ponts, à Chartres, en passant par la prairie de Luisant.

Des aménagements soignés

Au centre de la zone urbaine, le choix s'est porté sur des pistes doubles : une piétonne, l'autre cyclable, avec un éclairage de la tombée de la nuit à minuit, puis de 6 heures au lever du jour. En s'éloignant du cœur urbain, des pistes mixtes et sans éclairage prennent le relais.

L'aspect paysager des aménagements est important : les promeneurs se sentent au milieu de la nature et non dans des espaces verts urbains. Les coulées vertes ne sont pas que de « simple » pistes : elles constituent aussi de véritables observatoires accessibles à tous, offrant des vues imprenables sur des paysages naturels.



Plantations et passerelles

Chaque aménagement de piste s'accompagne de la plantation de nombreux arbres et arbustes. En s'insérant au sein d'espaces boisés, de prairies et le long de la rivière, le Plan vert contribue donc à leur entretien, à leur protection, en même temps qu'il les ouvre au public.

Pour permettre le franchissement des cours d'eau ou pour relier des zones d'habitats ou des parcs, de nombreuses passerelles ont été créées. Chartres métropole a fait le choix d'ouvrages confortables et accessibles à tous : piétons, cyclistes, rollers, patinettes, parents avec un landau, personnes à mobilité réduite... Des matériaux demandant peu d'entretien et durables sont privilégiés, s'intégrant bien dans le paysage : plancher en bois, acier corten aux teintes de rouille, garde-corps en câbles inox...



Repères

- 24 kilomètres de cheminements
- 21 passerelles ou ponts
- 1 850 arbres plantés
- 6 650 arbustes plantés
- 11 300 plantes vivaces plantées

La maîtrise foncière

Pour aménager une coulée verte, il faut d'abord maîtriser les espaces. Dès 2003, Chartres métropole a mis en place une démarche d'acquisition foncière, afin d'assurer la continuité des parcours et de les étendre. Un travail de longue haleine ! Les négociations peuvent être longues et difficiles, notamment en zone urbanisée, quand les propriétés bâties jouxtent le bord de rivière. Parfois, il faut recourir à des échanges de parcelles. Chartres métropole saisit donc les opportunités d'acquisition d'espaces naturels pour se constituer une réserve foncière, pouvant être proposée en échange à un propriétaire.

La maîtrise des coûts est également un objectif : des estimations des Domaines sont réalisées pour chaque acquisition, Chartres métropole étant garant des deniers publics. La marge de manœuvre pour négocier reste donc limitée.

Depuis 20 ans, les acquisitions d'espaces nécessaires à l'aménagement des coulées vertes se sont toutes faites à l'amiable, sans recours à l'expropriation.



DU BON USAGE DES CHEMINEMENTS

Qu'elles soient utilisées pour les trajets du quotidien à pied ou à vélo (travail, école), pour se promener en profitant de la nature, pour pratiquer la course à pied ou pour découvrir les beautés du territoire, les pistes du Plan vert sont très fréquentées et très appréciées. Pour que chacun puisse en profiter, quelques consignes sont à respecter.

• Voies vertes

Les pistes du Plan vert sont répertoriées comme voies vertes, réservées aux circulations douces : marche à pied, vélo, rollers, patinettes. Les véhicules à moteur y sont interdits.

• Partageons la piste !

La réglementation préconise un partage de l'espace, avec une priorité donnée aux piétons. Les cyclistes doivent ralentir à l'approche d'un piéton ou d'un groupe de marcheurs.

De leur côté, les promeneurs ne doivent pas prendre toute la largeur de la piste et laisser le passage pour un cycliste.

• Vitesse limitée à 20 km/h

Les pistes du Plan vert ne sont pas un circuit de course ! Le développement des vélos et patinettes électriques et la fréquentation toujours plus importante ont amené Chartres métropole à limiter la vitesse à 20 km/h.



• Suivez le panneau

Des panneaux d'information avec localisation et plan du secteur vous permettent de vous orienter. Vous y retrouvez également des indications sur le patrimoine, la localisation des tables de pique-nique, aires de jeux, toilettes et points d'eau.





• Propreté

Ne jetez pas vos déchets sur les pistes ni dans la rivière ! Gardez-les avec vous ou déposez-les dans les poubelles installées le long des chemins.

• Chiens : oui, mais en laisse !

Les chiens sont admis sur les pistes du Plan vert, mais doivent impérativement être tenus en laisse, même s'ils ne sont pas dangereux. Il en va du respect des autres usagers et de la faune locale. Et comme partout ailleurs, merci de ramasser les déjections de votre animal !



A la croisée des chemins

Différents grands itinéraires de pèlerinage et de randonnée passent par Chartres : les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, la Véloscénie (itinéraire cyclable de Paris au Mont-Saint-Michel), les itinéraires de Grande Randonnée (GR)...

Au fur et à mesure des aménagements réalisés dans le cadre du Plan vert, les tracés de ces grands itinéraires ont été ajustés, afin d'emprunter les pistes réalisées par Chartres métropole. Tout au long de l'année, marcheurs et cyclotouristes apprécient cette traversée de l'agglomération chartraine. Le Plan vert constitue un véritable atout pour le tourisme local.

En 2021 et 2022, la signalisation des coulées vertes a été repensée pour prendre en compte ces grands itinéraires. Les logos de la Véloscénie et des chemins de Saint-Jacques sont présents sur les panneaux d'information, les directions sont indiquées et les distances précisées. Cette signalisation est également en conformité avec le guide national des Voies vertes et Véloroutes.

Repères

- 20 pupitres d'informations
- 27 tables de pique-nique
- 88 bancs
- 49 corbeilles à déchets



« LE PLAN VERT, SYMBOLE DES MOBILITÉS DOUCES DANS L'AGGLO »

Conseiller communautaire de Chartres métropole délégué aux mobilités douces, Thomas Laforge encourage les habitants de l'agglomération à emprunter les pistes du Plan vert sans modération.

Votre Agglo : **Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots en quoi consiste votre délégation au sein de Chartres métropole ?**

Thomas Laforge : Le président Jean-Pierre Gorges m'a confié en 2020 la compétence liée aux mobilités douces, aux itinéraires vélos et à la promotion des modes de déplacements alternatifs à l'échelle de l'Agglomération. À travers cette nouvelle compétence, Chartres métropole s'engage dans une promotion des alternatives à la voiture, du sport-santé et conduit une réflexion de fond sur la façon de les intégrer à son territoire. Elle établit ainsi notamment une coordination des acteurs qui ont un rôle à jouer en matière de mobilités douces, à commencer par une harmonisation entre les projets de ses différentes communes.

VA : **En quoi le Plan vert participe-t-il à la promotion des mobilités douces ?**

TF : Les communes ont toute liberté d'aménager des pistes cyclables sur leurs voies communales, et le Conseil départemental sur ses voies départementales, et Chartres métropole établit un lien entre les deux grâce à son Plan vert, qui passe de commune en commune. Ce lien est devenu en quelques années un repère important : c'est la raison pour laquelle les grands itinéraires cyclables l'ont intégré.

Plus de vingt kilomètres de pistes cyclables, piétonnes ou mixtes ont été aménagées depuis 2003 le long de la dorsale de l'Eure, sous l'impulsion de Jean-Pierre Gorges et des vice-présidents successifs de Chartres métropole délégués au Plan vert, à la Rivière et à la Biodiversité : Etienne Bordet, Hervé Le Nouvel, et désormais Jean-François Plaze.

Ces pistes sont empruntées quotidiennement par des piétons et des cyclistes qui s'y déplacent pour aller à l'école ou au travail, faire des courses, pratiquer une activité physique ou tout simplement pour leur loisir, en profitant de ces espaces préservés, à l'écart de la circulation automobile.



Thomas Laforge, conseiller communautaire de Chartres métropole délégué aux mobilités douces.

« PLAN VERT ET TOURISME, ÇA ROULE ! »

Isabelle Mesnard, vice-présidente de Chartres métropole en charge du tourisme, explique en quoi le Plan vert participe au dynamisme et à l'attractivité touristiques de l'Agglomération.

Votre Agglo : **Plan vert et tourisme, ça va de pair ?**

Isabelle Mesnard : Bien sûr, et notamment pour tout ce qui concerne le vélo !

Notre agglomération est un territoire où l'attractivité touristique est forte, et le vélo en est un des vecteurs. J'en veux pour preuve l'itinéraire de la Véloscénie, dont je suis la présidente, qui relie Paris au Mont-Saint-Michel. Il traverse notre agglomération, passant notamment par Chartres et Maintenon. Son tracé est ajusté au fur et à mesure de l'avancée du Plan vert pour emprunter les nouvelles pistes aménagées, et le logo de la Véloscénie apparaît sur la signalisation. Les cyclotouristes apprécient cette traversée de l'agglomération chartraine en site propre et sécurisé. Et pas seulement ! Les habitants de Chartres métropole empruntent aussi ce « petit bout de Véloscénie » : j'ai rencontré des grands-parents qui ont effectué cet été le trajet Maintenon-Chartres à vélo avec leurs petits-enfants, avec étape une nuit dans les écolodges de notre camping !

VA : **Vous êtes la présidente de C'Chartres Tourisme. Quels sont les offres développées en lien avec le vélo et le Plan vert ?**

IM : Nous avons beaucoup travaillé au niveau du camping, qui est idéalement situé en pleine nature, et facilement accessible via les pistes du Plan vert, en développant de nouvelles formes d'hébergement : les cyclo-tentes, les écolodges et les cabanétapes séduisent de plus en plus de cyclotouristes. Nous leur mettons également à disposition des box sécurisés pour y déposer leurs vélos, sacoches et matériel. Petit à petit, le camping devient pour eux un lieu de villégiature et plus seulement de passage. La preuve : le nombre de nuitées consécutives que passent les visiteurs au camping augmente chaque année. Nous avons en outre ouvert au printemps 2023 une conciergerie de l'office de tourisme au pied de la cathédrale. Nous y proposons un accueil vélo qui permet d'effectuer de petites réparations et de s'informer sur les itinéraires et les services de location de bicyclettes, et qui dispose d'une consigne pour déposer les bagages.



Isabelle Mesnard, vice-présidente de Chartres métropole en charge du tourisme.



© David-Darault



LES MILIEUX AQUATIQUES





L'EU SE LA COULE DOUCE

Rivière et Plan vert sont indissociables. D'abord, parce que les pistes piétonnes et cyclables ne sont jamais bien loin de l'Eure ou de ses bras. Ensuite, parce que l'entretien de la rivière et de ses affluents relève de la compétence de Chartres métropole.

Chartres métropole exerce la compétence « entretien de l'Eure et de ses affluents » à l'échelle de son territoire. Elle gère ainsi un linéaire de 136 kilomètres de cours d'eau. Elle a également en charge, depuis 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Dès 2002, l'Agglomération a mis en place des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien de la rivière (PPRE, voir encadré). Avec des objectifs clairs : contribuer à amé-

liorer l'état écologique des cours d'eau, la libre circulation des animaux et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri : c'est ce que l'on appelle la continuité écologique.

Continuité écologique

Chartres métropole a mené des études hydrauliques pour bien appréhender le fonctionnement de la rivière et de ses affluents et, connaître la répartition des débits et le niveau d'envasement. Elle a établi des conventions avec les propriétaires de vannages pour que leur gestion favorise un meilleur écoulement de l'eau et permette d'anticiper les phénomènes de crues..



Enfin, elle a mis en place des modes d'entretien de la rivière et des berges destinés à accroître la continuité écologique : le faucardage, qui consiste à couper les herbes aquatiques qui se développent en période estivale, a été réduit en bord de rivière pour laisser des zones de frai aux poissons ; les berges ne sont plus tondues en limite de l'eau afin de laisser des zones refuge aux animaux ; les embâcles sont régulièrement enlevés par les équipes de la régie Plan vert et rivière de Chartres métropole...

L'eau, c'est la vie

Différents chantiers ont également été menés pour décompartimenter la rivière afin de favoriser la libre circulation des sédiments, des poissons et plus largement de l'ensemble des espèces de faune et de flore aquatiques. Il peut s'agir de redessiner ou d'élargir le lit de la rivière pour fluidifier la circulation de l'eau, ou encore d'effacer, de réaménager ou d'équiper des ouvrages pour permettre le franchissement des poissons. Une eau « vivante » et énergétique, qui se répartit sur l'ensemble du linéaire, favorise également sa dépollution par filtration. Des chantiers de plus ou moins grande envergure ont ainsi été réalisés ces dernières années.

Cette démarche de restauration écologique de l'Eure est souvent citée en exemple par les services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'Etat.

Préserver les cours d'eau : c'est l'affaire de tous !

Les cours d'eau sur le territoire de Chartres métropole sont non domaniaux. Les propriétaires riverains sont donc propriétaires de leur berge jusqu'au milieu du lit et se doivent de l'entretenir. Les techniciens de la direction Plan vert et Rivière de Chartres métropole peuvent intervenir en tant que conseil ou pour mettre en œuvre les actions des plans d'entretien, en accord avec les riverains. Les propriétaires peuvent également contacter les techniciens pour toute question d'entretien ou de restauration des berges.

Contact : riviere@agglo-ville.chartres.fr

Toutefois, préserver nos cours d'eau est l'affaire de tous : ne jetez pas vos déchets dans la rivière ni en ville dans les bouches d'engouffrement (car elles se jettent ensuite dans la rivière).





UNE RIVIÈRE EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

Pour veiller à la préservation du milieu naturel aquatique de son territoire, Chartres métropole a établi un Programme pluriannuel de restauration et d'entretien. Ce programme détermine quelles actions mettre en œuvre pour assurer une gestion globale, durable et raisonnée de la rivière, et répond aux exigences environnementales définies par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, le Code de l'Environnement et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Il vise à atteindre le « bon état écologique » des eaux à l'horizon 2027 (voir encadré).

Pour établir ce programme d'entretien, il a d'abord fallu effectuer des relevés exhaustifs des cours d'eau, en faire un état des lieux (lit mineur, berges, ripisylve, ouvrages...), les cartographier et entrer tous ces éléments dans la base de données du système d'information géographique de Chartres métropole. Une phase de terrain a consisté à rencontrer les propriétaires riverains de la rivière, les propriétaires des moulins et les différents utilisateurs de la rivière (pêcheurs, pratiquants du canoë-kayak...).

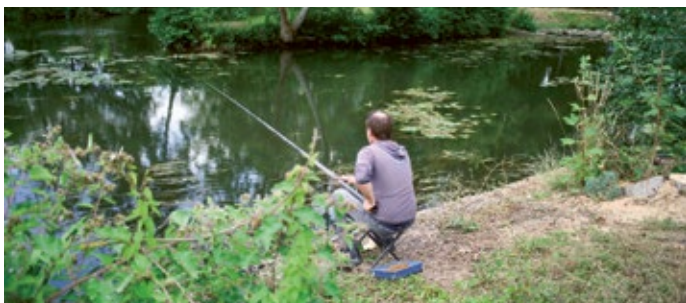


Une fois le diagnostic réalisé, une planification des actions nécessaires pour réassurer un bon état écologique à la rivière a été défini. Ces actions sont de trois ordres : l'entretien, la restauration légère et la restauration lourde.

Repères

Le bon état écologique de la rivière, c'est quoi ?

L'état des eaux dépend de deux aspects : la qualité chimique (le niveau de pollution de l'eau) et la qualité écologique (la santé des écosystèmes naturels). Une eau en bon état est en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains. Une rivière sans traces de substances toxiques, qui s'écoule naturellement et accueille une biodiversité riche et variée est considérée en bon état.



Les différentes actions d'entretien de la rivière

L'entretien

- Entretien de la ripisylve (élagage, recépage, éêtage, abattage sélectif des arbres en bord de cours d'eau pour préserver les berges)
- Enlèvement des embâcles (branches cassées, arbres...), des déchets flottants et des atterrissements (dépôts de graviers, galets, sable)
- Nettoyage du lit et des berges et suppression des décharges sauvages
- Entretien des zones humides

La restauration légère

- Restauration des berges
- Aménagement de clôtures, abreuvoirs et dispositifs de franchissement pour le bétail
- Plantation des rives
- Lutte contre les espèces végétales indésirables dans la ripisylve (peupliers, résineux, arbres malades...)
- Lutte contre les espèces animales invasives (ragondins...)
- Restauration des habitats pour la faune

La restauration lourde

- Restauration de la continuité écologique
- Restauration hydro-morphologique
- Connectivité et milieux naturels



Les travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière (comme ici au Coudray) consistent notamment à la décompartimenter afin de favoriser la libre circulation des sédiments, des poissons et de l'ensemble des espèces vivant en milieu aquatique.

LES AUTRES USAGES DU PLAN VERT

Prévention des inondations : les bassins de rétention et les zones d'expansion de crues

Chartres métropole assure la gestion d'une quarantaine de bassins de rétention des eaux pluviales. Ces bassins permettent de temporiser l'apport des eaux vers la rivière en cas de fortes précipitations.

En matière de gestion des crues, les zones d'expansion jouent également un rôle essentiel « d'éponge », notamment en amont des zones d'habitations. La



Les prairies humides jouent un rôle essentielle d'éponge en cas de fortes pluie et de crues de la rivière. Elles abritent également une faune et une flore variées.



Bassin de rétention du Grand Séminaire, au Coudray.

prairie de Luisant en est un exemple : en amont de Chartres, elle capte l'eau en cas de débordement de l'Eure, limitant les inondations en zone urbaine.

Dans le cadre des aménagements du Plan vert et de la rivière, Chartres métropole s'emploie à maintenir, voire à développer, ces zones d'expansion, comme ce fut récemment le cas sur le site de l'ancienne station d'épuration de Lèves, qui a retrouvé sa vocation initiale de prairie humide.

Bassins de rétention et zones d'expansion de crues constituent en outre des espaces très favorables au développement de la biodiversité, abritant une faune et une flore variées.

L'élevage en vallée de l'Eure

Entre Saint-Georges-sur-Eure et Maintenon, la vallée de l'Eure traverse la plaine de Beauce, apportant ses paysages différents composés d'espaces boisés, de prés et de prairies, bordant la rivière et ses bras. Certaines prairies sont utilisées par les éleveurs locaux de chevaux et de bovins. Chartres métropole les accompagne en aménageant des clôtures et des abreuvoirs pour le bétail. Ces actions sont menées dans le cadre du Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière, l'un des objectifs étant de préserver la qualité de l'eau. Abreuvoirs et clôtures permettent en effet aux animaux de s'abreuver, mais sans dégrader le cours d'eau par le piétinement des berges et leurs déjections dans la rivière.

C'est d'autant plus essentiel dans un autre secteur, au sud de la partie urbaine de l'agglomération. Ici, toute dégradation de l'eau de la rivière a un impact direct sur la station

de prélèvement dans l'Eure, située aux Trois-Ponts, qui constitue une des ressources en eau potable de l'agglomération. Une « aire d'alimentation de captage » c'est-à-dire

un périmètre de protection des sols, a été définie pour protéger la rivière en lui évitant toute contamination par les animaux (déjection, piétinement, etc.).



Avant



Après

Les clôtures et abreuvoirs aménagés par Chartres métropole permettent au bétail de boire sans dégrader l'eau et les berges.

Repères

Entre 2016 et 2023, 46 abreuvoirs et 11,5 kilomètres de clôtures ont été aménagés par Chartres métropole, rendant les cours d'eau inaccessibles au bétail tout en maintenant des zones d'abreuvement.

Zoom

La gestion des peupleraies

Régulièrement, les services de Chartres métropole procèdent à l'abattage de peupliers arrivés à maturité en bordure des cours d'eau. Avec l'âge, ces arbres présentent des risques plus importants en cas de vent fort : chutes de branches, casse du tronc, voire basculement complet, et donc source de danger pour les promeneurs.

Par le passé, de nombreuses peupleraies ou alignements de peupliers ont été implantés au bord de l'eau. Le peuplier avait l'avantage de pousser vite, d'absorber beaucoup d'eau et d'avoir une certaine valeur marchande. Avec le recul, on constate que cette espèce n'est pas adaptée aux berges des rivières, notamment parce que son système racinaire trop superficiel les fragilise et que la dégradation de sa litière dans le cours d'eau a des effets toxiques sur la faune aquatique.

Replanter pour diversifier les espèces

La croissance du peuplier est rapide : 16 à 20 ans suffisent pour obtenir un arbre mûr d'environ 140 cm de circonférence. Il n'est pas souhaitable de le laisser grossir davantage, le bois ayant alors tendance à se colorer et donc à perdre de sa valeur. Couvrant



moins de 1,5 % des surfaces boisées en France mais représentant près de 25 % de la récolte de bois d'œuvre feuillu, le peuplier est une ressource majeure pour la filière. Les usages sont multiples : panneaux contre-plaqués, emballages légers, aménagements intérieurs, meubles, palettes, bois énergie, etc. Pour remplacer les peupliers récoltés, Chartres métropole privilégie la plantation d'espèces diversifiées adaptés aux berges, comme le chêne, le saule, l'érable, le merisier, le charme ou encore l'orme.

PLAN VERT : 20 ANS D'ACTION

2003

Vice-Président Plan vert et rivière : Etienne Bordet

- **Elaboration et validation du premier Schéma directeur du plan vert**

- **Aménagement de la liaison piétonne et cyclable Trois Ponts à Chartres - Gord au Coudray**

700 mètres de cheminements sont réalisés. La promenade s'étend du square des Trois-Ponts, à Chartres, jusqu'à la passerelle de la rue du Moulin-Lecomte, au Coudray, en longeant l'Eure à travers une partie de la prairie de Luisant. Une passerelle de **20** m est posée entre la prairie et la rue du Moulin-Lecomte. Ces travaux sont l'occasion de planter **190** arbustes, de restaurer les berges le long du parcours, d'émonder les saules de la prairie et de nettoyer les fossés.

Coût global de l'opération : 460 000 euros.



- Etude du fonctionnement hydraulique de la prairie de Luisant
- Etablissement du premier plan pluriannuel d'entretien de la rivière
- Conventionnement pour la gestion de certains vannages
- Définition de la compétence « gestion de l'Eure et de ses affluents »

2004

Vice-Président Plan vert et rivière : Hervé Le Nouvel

- **Aménagement de la liaison Trois Ponts - rue Isidore Douin à Chartres**

- **Aménagement de la première partie du chemin de Fontaine-Bouillant à Champhol**

900 mètres de pistes sont réalisés, empruntant l'ancien chemin rural de Fontaine-Bouillant. Jusqu'ici, ce tronçon n'était pas praticable pour les vélos, les poussettes, les rollers... Les aménagements s'accompagnent de la mise en place de l'éclairage et de mobiliers (bancs, tables de pique-nique, poubelles..).

Coût de l'opération : 168 000 euros.



2005

- **Aménagement de la traversée de la prairie de Luisant et définition de sa gestion**

Ouverture au public de la prairie de Luisant, avec une piste traversante de près de **1** kilomètre. La fédération de Pêche d'Eure et-Loir et l'association de pêche La Gardonnette chartraine investissent cette prairie humide, maillée de fossés, pour y aménager une frayère à brochets idéale pour leur reproduction.

Une passerelle de **16** mètres est posée et **80** arbres et **577** arbustes sont plantés.

Coût global de l'opération : 637 000 euros.



- Etude du fonctionnement hydraulique des trois bras de l'Eure dans Chartres (première notion de continuité écologique de la rivière)

2006

• Aménagement de la liaison Courtille - Trois Ponts à Chartres

L'historique « promenade des bords de l'Eure » a fait l'objet de nombreux travaux en 2006 et 2007. Le chemin existant de **1,5 km** est réaménagé ; **1,5 km** de piste cyclable est créé, ainsi que plus de **700 m** de piste piétonne. S'y ajoutent la pose d'une passerelle de **20 m** de long au niveau des vignes de Saint Brice, la mise en place de l'éclairage et la plantation tout au long du parcours de près de **1 400** arbustes et arbres.

Coût de l'opération : 1,26 million d'euros.

En 2007, Chartres métropole installe une passerelle de 52 m de long, parallèle au pont routier qui enjambe l'Eure, permettant aux piétons et cyclistes de traverser la rivière en toute sécurité à l'écart des véhicules.



Coût de l'opération : 1,15 million d'euros.

- Construction du local de Chartres Métropole Canoë Kayac au stade des Bas-Bourgs à Chartres
- Ouverture du vannage à Lèves ; gestion en sous-verse des vannages de la zone urbaine
- Acquisition des prairies de Fontaine-Bouillant à Champhol

2007

- Aménagement de la traversée des Trois Ponts à Chartres

• Aménagement du secteur Fondation d'Aligre - mairie de Lèves Chartres

450 m de piste cyclable en enrobé, **450 m** de cheminements piétons en stabilisé et **500 m** de pistes mixtes en enrobé sont réalisés, entre la Fondation d'Aligre, jusqu'ici inaccessible au public, et la mairie. **1900** arbustes, plantes vivaces et arbres sont plantés.

Coût des aménagements : 848 000 euros.



- Renouvellement du plan d'entretien de la rivière

2008

- Aménagement de la deuxième partie du chemin de Fontaine-Bouillant à Champhol
- Aménagement du secteur du Coteau des Comtesses à Chartres
- Réalisation et mise en place de la signalétique sur les pistes du Plan vert

2009

- Aménagement de la liaison prairie de Luisant - RD105

2010

- Aménagement de la liaison Fondation d'Aligre à Lèves - chemin de Fontaine-Bouillant à Champhol

• Aménagement de la liaison Fontaine-Bouillant à Champhol - rue Jules-Amiot à Saint-Prest

850 m de cheminements mixtes (piétons prioritaires / cyclistes autorisés) en enrobé sont réalisés, complétés par l'éclairage du secteur, la pose de clôtures et l'aménagement de zones boisées.

Coût de l'opération : 270 000 euros.



- Réalisation du premier plan de gestion de la prairie de Luisant

2011

Élargissement de l'agglomération à 32 communes

- Reprise en gestion de la Roguennette (affluent de l'Eure)

2012

Élargissement de l'agglomération à 42 communes

- Acquisition de la passerelle du Pont-Neuf auprès de la Ville de Chartres
- Instauration de l'Agenda 21 de Chartres métropole (programme de développement durable)

2013

- Aménagement de la liaison rue de la Taye - rue du Maréchal Leclerc à Lucé

Élargissement de l'agglomération à 47 communes

- Reprise en gestion de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Barjouville
- Lancement d'une étude sur la restauration de la continuité écologique en secteur urbain

2014

- **Instauration du deuxième Schéma directeur du Plan vert**
- Aménagement avenue Victor Hugo - Jardin d'entreprises à Chartres
- Construction du deuxième local de Chartres Métropole Canoë Kayac au stade des Bas-Bourgs à Chartres
- Instauration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de l'Eure amont

2015

- Reprise de la gestion de l'Eure sur les communes de Saint-Prest et Jouy
- Création de la Direction Rivière et Plan vert de Chartres métropole
- Lancement du projet de restauration de la continuité écologique de l'Eure en secteur urbain
- Inventaire faune et flore de la prairie de Luisant



2016

- Première tranche de travaux de restauration de la continuité écologique de l'Eure en secteur urbain
- Travaux sur la Roguenette à Saint-Prest, Gasville-Oisème et Sours
- Instauration des Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure aval et de la Roguenette
- Premiers travaux du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure amont
- Lancement d'études sur les secteurs de Barjouville - Morancez, Saint-Georges-sur-Eure et Ver-les-Chartres

• Aménagement de la liaison étang de Luisant - étang de Barjouville

1,1 km de cheminements mixtes en calcaire sont ouverts au public. Une première phase relie les étangs de Luisant et de Barjouville et rejoint les pistes de Morancez.



Une seconde phase propose une piste réservée aux promeneurs et aux cyclistes. Un pont de pierre est restauré pour l'occasion. Un maillage complet est ainsi proposé entre les cheminements du Coudray, de Luisant, de Morancez et de Barjouville. Le secteur offre des possibilités de promenades et de boucles variées, toujours en site propre, à l'écart de la circulation, dans des espaces naturels préservés.

Coût de l'opération : 549 000 euros

- Travaux d'accès à l'île de Fontaine-Bouillant à Champhol

2017

- Deuxième tranche de travaux de restauration de la continuité écologique de l'Eure en secteur urbain
- Lancement d'études sur les secteurs de Thivars et Pont-Tranchefêtu
- Mise en place de tranches annuelles de travaux d'entretien et de restauration légère sur l'Eure amont, l'Eure aval et la Roguenette
- Aménagement de la liaison du chemin des Gaudinières au Coudray
- Premiers aménagements et ouverture au public de la prairie de Fontaine-Bouillant à Champhol
- Renouvellement du plan de gestion de la prairie de Luisant
- Acquisition de l'île Hébert à Chartres

2018

Élargissement de l'agglomération à 66 communes

- Reprise de la gestion de l'Eure et la Voise sur les communes de Maintenon et Houx
- Lancement de la réalisation d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Loi sur l'Eau pour les volets entretien et restauration légère pour l'ensemble des Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure
- Travaux d'entretien et de restauration sur l'Eure amont, l'Eure aval et la Roguenette

• Aménagement du cheminement sur l'île de Fontaine-Bouillant à Champhol et liaison avec le Gorget à Saint-Prest

Chartres métropole achète cette prairie, inaccessible au public, en 2006. En 2017, un premier sentier nature de **700** m en herbe et l'installation de **2** passerelles permettent d'ouvrir l'île aux promeneurs. En 2018, le sentier en herbe est remplacé par un chemin en calcaire, plus praticable dans cette zone humide. Des clôtures sont installées pour délimiter les espaces pâturés. Une **3^e** passerelle de **20** m de long est installée, permettant un raccordement vers le Gorget, à Saint-Prest. Là-encore, il s'agit de constituer un maillage pertinent entre les différentes pistes existantes et les nouvelles. À l'extrémité nord du chemin de Fontaine-Bouillant, des aménagements prolongent la promenade vers Saint-Prest.

Coût des travaux : 420 000 euros.



- Première tranche de travaux de la coulée verte à Jouy

2019

- Validation du projet de restauration de l'Eure du secteur Barjouville - Morancez
- Travaux d'entretien et de restauration sur l'Eure amont, l'Eure aval et la Roguenette
- Aménagement de la coulée verte du secteur des Petites-Filles Dieu à Chartres
- Première tranche de travaux de la coulée verte en traversée de Saint-Prest

Validation du schéma directeur du Plan vert à l'échelle des 66 communes et création de l'Observatoire de la biodiversité de Chartres métropole

- Première labellisation de Chartres métropole « Territoire engagé pour la nature »



2020

Vice-Président Rivière, plan vert et biodiversité : Jean François Plaze

- Validation de la Déclaration d'intérêt général et de l'Autorisation loi sur l'Eau pour les volets entretien et restauration légère pour l'ensemble des Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure
- Validation du projet de restauration de l'Eure à Thivars
- Lancement d'étude de restauration lourde du complexe hydraulique du secteur de Maintenon
- Etude du bassin versant de la Roguenette
- Travaux d'entretien et de restauration sur l'Eure amont, l'Eure aval et la Roguenette
- Deuxième tranche de travaux de la coulée verte en traversée de Saint Prest

• Aménagement du secteur moulin de Lèves – Grands-Prés à Chartres avec reprise des espaces de l'ancienne station d'épuration

700 m de pistes sont aménagés pour assurer une liaison douce entre les Grands-Prés, à Chartres, et le cœur de ville de Lèves. La promenade traverse une nouvelle prairie, qui est aménagée en lieu et place de l'ancienne station d'épuration.

La berge de la rivière est restaurée, ponctuant ainsi la restauration écologique



de l'Eure entreprise dans ce secteur en 2016. La totalité des aménagements s'étend sur près de trois hectares. Au total, 80 arbres et 125 arbustes sont plantés.

Coût de l'opération : 900 000€ TTC.

- Mise en place d'une convention d'objectif entre le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire et Chartres métropole

2021

- Lancement d'une étude de restauration lourde de l'Eure dans le secteur de Jouy
- Travaux de restauration lourde de l'Eure dans le secteur de Barjouville - Morancez
- Travaux d'entretien et de restauration sur l'Eure amont, l'Eure aval et la Roguenette
- Deuxième tranche de travaux de la coulée verte à Jouy

• Remplacement de la passerelle entre le parc des bords de l'Eure et la coulée verte à Chartres

La nouvelle passerelle du parc des bords de l'Eure mesure 20 m de long. Son installation est suivie de l'aménagement des abords, avec la reprise de maintien des berges, des remblais et des aménagements de surface paysagés pour connecter la passerelle aux allées du parc d'un côté, et aux pistes du Plan vert de l'autre.

Coût de l'opération : 450 000 euros.



2022

- Aménagement de la liaison Vauparfonds – la Cavée à Luisant
- Deuxième labellisation de Chartres métropole « Territoire Engagé pour la Nature »

- Aménagements de cheminements et pose d'une passerelle à Jouy.

Coût de l'opération : 363 000 euros.



PERSPECTIVES 2024

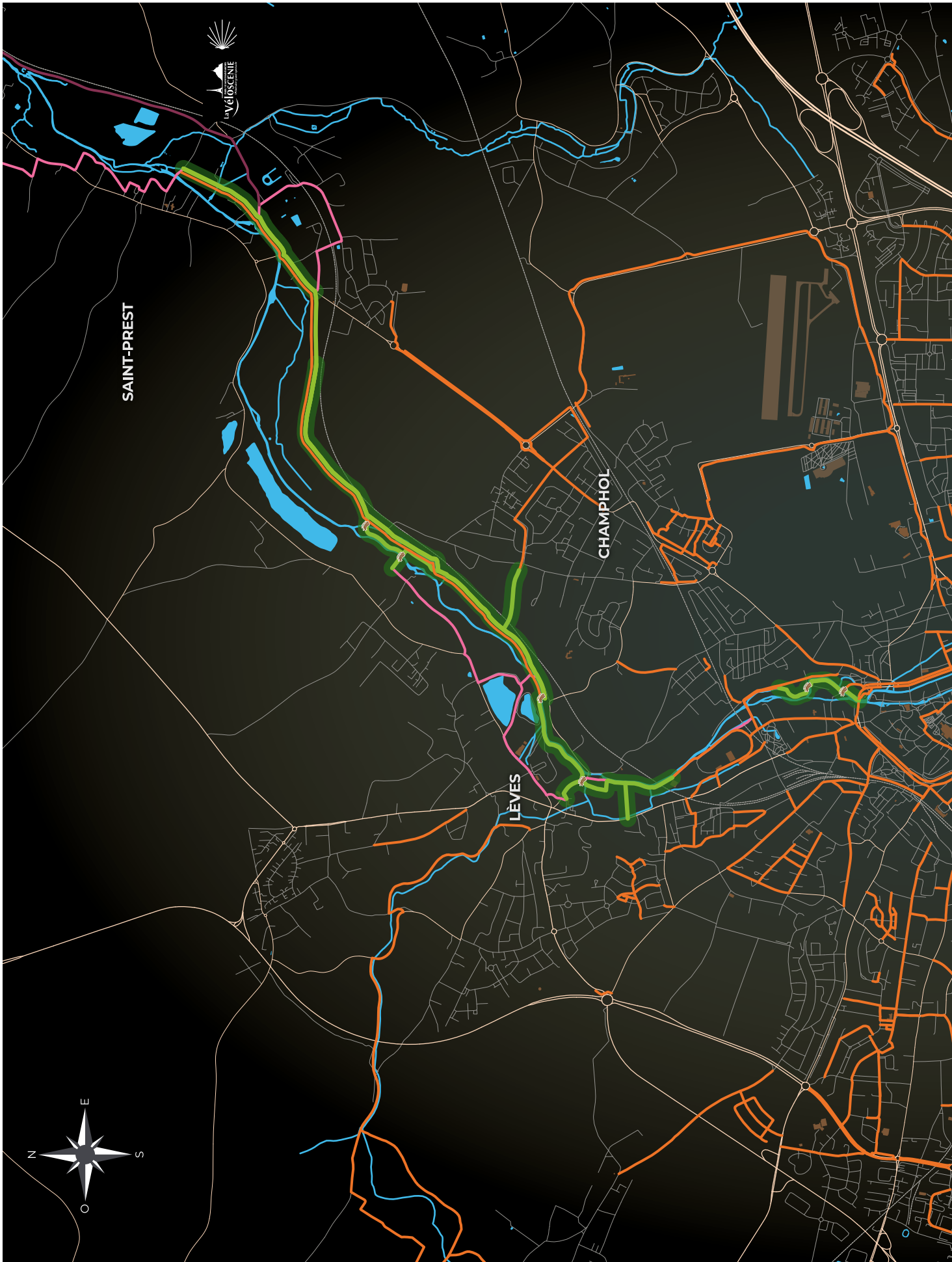
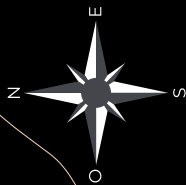
- Réalisation de la liaison Saint-Prest - Jouy.
- Aménagement de la liaison Barjouville - Morancez.
- Remise en état du ruisseau du Jardin d'horticulture, à Chartres, et raccordement à la rivière.

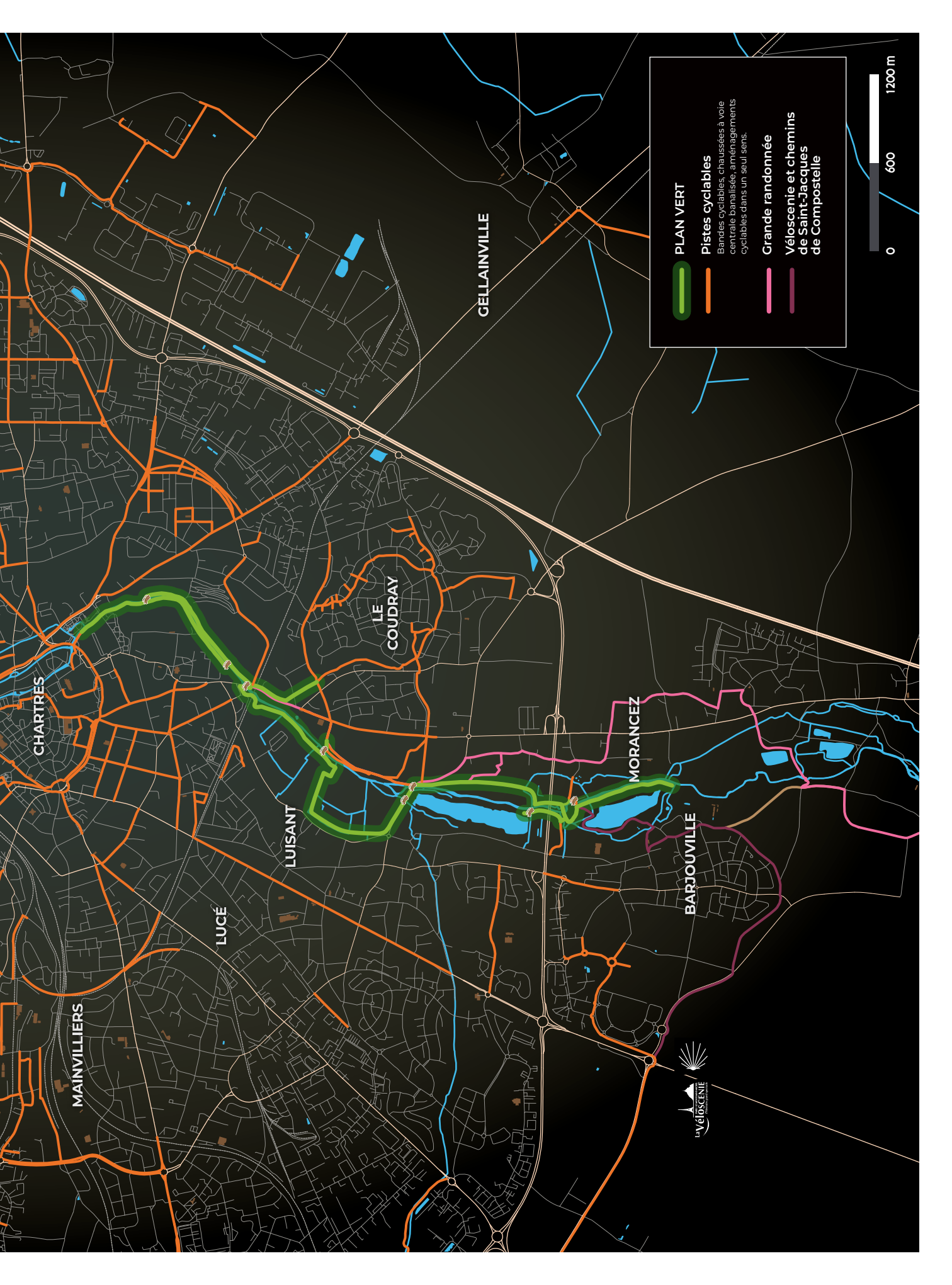


SAINTE-ESTHER

CHAMPHOL

LÈVES





PLAN VERT

Pistes cyclables

Bandes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée, aménagements cyclables dans un seul sens.

Grande randonnée

Véloscénie et chemins de Saint-Jacques de Compostelle



A promotional poster for a cycling route in Chartres. Two women are riding bicycles on a paved path. The woman on the left is wearing an orange dress, and the woman on the right is wearing a dark blue dress. In the background is a large, historic Gothic building with multiple blue-tiled spires and stone walls. The scene is set in a sunny, outdoor environment with trees and a clear sky.

Garnet de route

Chartres – Maintenant à vélo

TERRES
CHARTRES

Chartres
TOURISME

chartres-tourisme.com